

Les objectifs pédagogiques :

Cette session de formation a pour objectif de permettre aux élus de :

- . Connaître les techniques de mutualisation et leurs conséquences.
- . Connaître le mode d'emploi de ces mutualisations.
- . Présenter les intérêts financiers et organisationnels d'une mutualisation réussie.

Le Programme :

La boîte à outils :

- . Les prestations de services entre collectivités , faut il respecter les règles de la commande publique ?
- . Les délégations de compétences entre collectivités.
- . Les services communs et les services unifiés, quels intérêts ?

Autres dispositifs de mutualisation des moyens :

- . Les groupements de commandes dans la commande publique.
- . Les ententes intercommunales.
- . La mutualisation de la police municipale entre communes ou avec l'intercommunalité.

La situation des agents concernés par la mutualisation.

Formateur : Monsieur Guy DURAND



Docteur en droit public. Maître de conférences à l'université de Perpignan.
Élu local pendant 32 ans (maire, président de communauté, conseiller départemental).
Conseil auprès des collectivités territoriales et leurs groupements.

Les points forts de la formation :

Connaissances pratiques et concrètes des différentes formes de mutualisation.
Passer de l'idée générale à des réalisations concrètes.

Modalités pédagogiques :

Exposés, études de cas, mises en pratique.

Les résultats attendus :

Au terme de la journée, savoir mettre un schéma de mutualisation dans sa collectivité ou son groupement.

Public :	Format :	Financement et coût :
Elus, collaborateurs d'élus, cadres administratifs, agents de la collectivité.	En intra : dans une salle mise à disposition par la collectivité En inter-collectivité : dans une salle mise à disposition par notre organisme A distance : en classe virtuelle synchrone en présence de Monsieur Guy DURAND	Pour les intras, nous consulter pour devis Pour cette session programmée et ou à distance d'une durée de 7 heures de formation le coût est de 400 € TTC si DIF ELU / 560 € TTC si budget de la collectivité .

Evaluation des acquis :

Évaluations régulières pendant la formation en utilisant différents moyens (mises en situation, quiz...) - Questionnaire de satisfaction en fin de session - Attestation de fin de formation précisant les objectifs de la formation - Possibilité d'évaluer les connaissances acquises par QCM - Suivi post formation à 6 mois par entretien téléphonique et ou questionnaire

Accessibilité et référent handicap :

Les établissements de réalisation des actions de formation de la SAS FDEL sont majoritairement des ERP (Etablissement Recevant du Public), les règles d'accessibilité pour les personnes en situation de handicap sont appliquées. Nous invitons les personnes en situation de handicap qui veulent suivre une de nos formations à nous contacter directement afin d'évaluer ensemble les modalités d'accès requises. Le référent handicap M GILBERT reste disponible pour tout renseignement à ce propos.

Nombre maximum de participants par session de formation : 15 personnes.

Délai d'accès à cette formation : le délai d'accès est abordé différemment selon qu'il s'agit d'une action de formation inter-collectivité, d'une action intra-collectivité ou d'une action à distance. Le délai d'inscription incompressible si financement DIF ELU est de 11 jours ouvrés avant le jour J de la formation.

Résultats en 2021 et 2022 : 100% des stagiaires recommandent nos formations (Mise à jour régulières des résultats sur notre site internet)

